Saint-CHARLES NOTRE DAME DE RECOUVRANCE.

ELEMENTAIRE
26 rue Stanislas Julien
02.38.53.29.16.

MATERNELLE
5 bis rue Croix de Bois
02.38.53.29.16

Contact : secretariat-ecole@stcharles-orleans.com

REGLEMENT INTERIEUR.

(à lire avec votre enfant)

TABLE DES MATIÈRES

1. Horaires
2. Date des congés et autres
3. Les absences
4. Tenue
5. Comportement
6. Travail
7. Accompagnement des élèves
8. Sanctions
9. Entrées et sorties
10. Les services garderie du matin / étude surveillée / garderie du soir
11. Cantine.
12. Divers

Le règlement intérieur de l'école s'inscrit dans le prolongement du projet éducatif du Cours Saint Charles et de son déploiement pour bien accueillir, faire grandir les talents de chaque élève et rayonner dans la solidarité et la fraternité.

1. *HORAIRES*

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- Pour les élèves des classes de **PS - PS/MS – MS : 8h30 - 12h00** et **13h45 – 16h20**
- Pour les élèves des classes de **GS** : **8h30 - 12h00** et **13h45 – 16h30**
- Pour les élèves des classes du **CP au CM2 : 8h30 - 12h00** et **13h45 – 16h30**

Le mercredi :

- Pour les élèves des classes de **MS : 9h00 - 11h50**.
- Pour les élèves des classes de **GS** : **9h00 - 12h00**
- Pour les élèves des classes du **CP au CM2** : de **9h00 à 12h00**

Le portail est ouvert 15 minutes avant les entrées et 15 minutes après les sorties.
En maternelle, l'ouverture du portail est de 10 minutes sur le temps de pause méridienne : **12h00 – 12h10** et **13h35 – 13h45**.

En dehors des **PS**, tous les élèves **entrent seuls dans l'école**.
Les **PS** entreront seuls à partir du mois d'octobre.

2. DATE DES CONGES et autres

A découvrir dans la circulaire de rentrée sur le site de St Charles.

3. LES ABSENCES

Toute absence pour raison médicale et les retards sont à signaler **obligatoirement** le jour même sur BENEYLU **auprès de l'enseignante et de Mme Gervis**. Il est important d'informer l'école de la date présumée du retour de l'enfant. Il est possible également selon l'importance de la situation de téléphoner à l'accueil au **02.38.53.29.16** avant 8h30 ou 13h30 (sur la messagerie).

Toute **demande d'absence** pour convenance personnelle doit être faite par écrit **au préalable** auprès de la direction.
Ces demandes pour convenance personnelle doivent rester strictement exceptionnelles.
Les parents veilleront à se référer au calendrier scolaire annuel afin de respecter les temps scolaires. Ces dates sont précisées dans la circulaire de rentrée, accessible sur le site de Saint Charles ou sur Beneylu.
Fin de l'année scolaire : L'achèvement de l'année scolaire est aussi important que son démarrage dans la construction psychologique de l'enfant : apprendre à aller au bout de ce qui est commencé participe à la structuration, à la sécurisation et au développement du sentiment d'accomplissement.

Les absences pour rendez-vous médicaux ou autres
Si votre enfant a un rendez-vous, il n'est pas possible de partir et revenir durant une matinée ou un après-midi.
Les enfants qui doivent se rendre à un RDV médical (ou autre) devront être absents sur la demi-journée du RDV médical.

Cela ne concerne pas les **RDV réguliers** d'orthophoniste, de psychologue, de graphothérapie, etc….

4. TENUE

Une tenue correcte et adaptée à l'âge et à l'école est exigée en toutes circonstances et reste à l'appréciation de l'école.
Sont interdits : maquillage, tatouages, vernis, talons, tongs, dos nus, jupes et shorts trop courts, jeans troués, … On privilégiera les cheveux attachés.
Les tee-shirts à sequins réversibles (paillettes), sources de nombreuses distractions en classe ou dans les rangs, ne sont plus autorisés à l'école, dans le but, également, d'un apprentissage du respect de son corps et du corps de l'autre.
Pour des raisons de sécurité, éviter les écharpes et les foulards trop longs à l'école élémentaire. Privilégier les tours de cou (snood).
Pour tous les élèves de l'élémentaire, les affaires de sport (survêtement, tee-shirt, tennis) sont réservées à l'éducation physique et sportive. Ces affaires doivent être mises dans un sac de

sport marqué au nom de l'enfant et peu encombrant, qui ne sera apporté à l'école que les jours de sport.
Tous les vêtements (sacs, bonnets, gants, blousons, pulls, …) devront être **marqués au nom de l'enfant** afin de limiter les pertes trop nombreuses. Les vêtements oubliés seront exposés sur la cour. Tout ce qui ne sera pas récupéré à la fin de chaque période sera donné à une association (secours catholique, Saint Vincent de Paul…). Il vous appartient de sensibiliser vos enfants sur la récupération de leurs vêtements en fin de journée.
Les enfants ne doivent pas venir à l'école avec des objets de valeur : bijou, argent, jeu électronique, MP3, montre et/ou objet connectés, …
L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol.
Les téléphones portables et les montres connectées sont **strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement**. Si pour les plus grands et pour des raisons de sécurité votre enfant utilise un téléphone portable, celui-ci sera remis à l'accueil tous les matins et repris au moment de son départ de l'école. Aucun téléphone ou objet connecté ne doit rentrer dans les classes.

Pour les maternelles plus spécifiquement :
Le port d'une blouse est **obligatoire**.
Pas de salopettes, ni de combinaison. Privilégier les vêtements simples, pratiques et peu fragiles.
Pas de chaussures à lacets uniquement, ni de chaussures lumineuses.
Pour des raisons de sécurité, les écharpes et les foulards sont interdits : privilégier les tours de cou (snood).
Dans le cas où l'école prête des affaires de rechange à votre enfant, vous êtes tenus de nous les restituer propres, dans les huit jours.

5. COMPORTEMENT

Chacun respectera les locaux, le mobilier, les livres prêtés par l'école et tout objet mis à sa disposition. Toute perte ou détérioration du matériel entraînera le remboursement des frais.
Les élèves se doivent de respecter toutes les personnes présentes dans l'école (camarades, enseignants, personnels d'encadrement et de service…).
Les déplacements passerelle et escalier dans le calme, sans précipitation.

6. TRAVAIL

Les résultats d'évaluation seront mis en ligne sur EDUCARTABLE trois fois par an en élémentaire. Les cahiers de progrès des élèves de maternelle seront remis deux fois par an.
Les évaluations ne seront pas rattrapées en cas d'absence pour raisons personnelles.
Les parents doivent signer les cahiers (votre enfant apprécie que vous preniez le temps de regarder son travail), regarder quotidiennement le cahier de liaison, signer les mots et rendre les documents aux dates demandées.
Les parents peuvent avoir des contacts réguliers avec les enseignants, afin de suivre plus efficacement le travail de leur enfant. N'hésitez pas à prendre rendez-vous.

Le matériel utilisé en classe sera sobre et sera étiqueté au nom de l'enfant. Éviter les outils fantaisies, respecter les listes de fournitures, ni plus, ni moins.

7. Accompagnement des élèves

Pour information, en fonction des besoins repérés chez l'enfant, un accompagnement personnalisé peut être proposé par l'équipe éducative.
Ces aides ont pour objectif de soutenir les apprentissages, de favoriser la réussite scolaire et le bien-être de chaque élève.

Différents dispositifs peuvent être mis en place :

- **APC** – Activités Pédagogiques Complémentaires (appelées « coups de pouce ») : aides ponctuelles en petits groupes, organisées par l'enseignant pour consolider certains apprentissages ou répondre à des besoins spécifiques.
- **PPRE** (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) : accompagnement ciblé et temporaire pour aider l'élève à surmonter des difficultés identifiées.
- **PAP** (Plan d'Accompagnement Personnalisé) – **GEVASCO** : aménagements pédagogiques mis en place lorsque des difficultés durables sont reconnues dans le cadre des démarches auprès de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie).
- Les enseignants pourront proposés aux parents d'effectuer des **BILANS** réalisés par des professionnels extérieurs (orthophoniques, psychologiques, etc.).

La collaboration avec les familles est essentielle et fondée sur la confiance et le dialogue pour accompagner au mieux chaque enfant dans son parcours scolaire.

8. SANCTIONS

Un travail négligé, des efforts insuffisants, des écarts de conduite entraînent une sanction.
L'équipe éducative se réserve le droit de sanctionner un élève qui ne respecterait pas le règlement de l'école et de la classe.
Différentes étapes seront appliquées en fonction de l'âge, de la gravité et de la fréquence des actes pouvant aller à : travail supplémentaire, travaux d'intérêt général, retenue (colle), rencontre avec le chef d'établissement, rencontre avec les parents, conseil d'éducation, avertissement, exclusion temporaire de la classe, exclusion définitive de l'école (décision du conseil d'éducation présidé par le chef d'établissement).
Des contrats de comportement ou de travail pourront être mis en place avec l'enfant. Ils seront à signer chaque fin de semaine.
Les devoirs non faits de manière régulière seront sanctionnés également.

Si un différend oppose des enfants, il est absolument interdit à un parent à l'extérieur de l'école d'intervenir auprès d'un élève pour le réprimander. Les parents s'en remettent à l'enseignant et au chef d'établissement si besoin mais en aucun cas règlent le problème directement.

Un manque de travail ou/et un comportement inadapté sont susceptibles d'être sanctionnés.
Les sanctions sont obligatoires et du ressort de l'école.
Les sanctions peuvent être les suivantes :

- Réprimande verbale et/ou mise à l'écart temporaire ;
- Confiscation d'objets interdits ou litigieux ;
- Travail supplémentaire (copie, exercices, …) ;
- Exclusion temporaire sur le temps de classe ou périscolaire
- Retenue le soir ou le mercredi matin,
- Avertissement de renvoi (après deux avertissements, le troisième entraîne la convocation à un Conseil de discipline) ;
- Conseil d'éducation
- Conseil de discipline

Les retenues, avertissements et exclusions de l'école sont signifiés aux parents.

9. ENTREES et SORTIES

Les retards ne sont pas tolérés même en maternelle.
En élémentaire, les élèves qui arrivent à l'école après les heures réglementaires doivent passer à l'accueil pour obtenir un « bon de retard ».
Un élève qui arrive en retard gêne et est gêné !
En maternelle, il n'y a pas d'accueil et ce sont les ASEM qui ouvrent la porte aux retardataires. Elles doivent quitter les élèves dont elles s'occupent ce qui engendre des difficultés organisationnelles liées au bien-être et à la sécurité des élèves qui sont déjà pris en charge par l'école.

Les entrées et les sorties font l'objet d'un protocole particulier.
Un contrôle des entrées et sorties est effectué par les enseignants et les éducateurs.
Les enfants autorisés à sortir seuls doivent avoir un comportement responsable et correct sous peine de suppression de leur droit de sortie seul.

A la maternelle, si vous désirez déposer votre enfant en voiture, **celui-ci doit accepter de vous quitter rapidement.** Si votre enfant n'a pas assez d'autonomie, il conviendra de le déposer à pied. Le parent qui est en voiture n'accompagne pas son enfant jusqu'à la porte de l'école.
A l'élémentaire : Les parents qui déposent ou prennent leur(s) enfant(s) en voiture doivent le faire **très rapidement sans descendre de voiture**.
Le personnel de l'école restera très vigilant et interviendra auprès du conducteur si ces points ne sont pas respectés.
Les trottinettes et les vélos ne sont pas acceptées à l'intérieur de l'école.

Les entrées :

- ***A la maternelle :***

Seuls les parents de petite section sont autorisés à entrer dans l'école pour accompagner leur enfant dans la classe **jusqu'à la fin du mois de septembre** Les autres parents laissent leur enfant entrer seul dans l'école.

- ***En élémentaire :***

Les enfants se rendent directement et calmement dans les classes où ils sont accueillis par leur enseignant.

Les sorties :

- ***A la maternelle :***

Les enseignants et les éducateurs ne sont pas autorisés à laisser partir votre enfant avec une autre personne que vous-même ou celle(s) désignée(s) par vous sur la carte que vous aurez remplie (donnée le premier jour de l'école).
Vous devez de même spécifier sur la carte le nom des frères et sœurs autorisés à venir chercher leur petit frère ou petite sœur.
Seuls les enfants restant à la garderie ou à l'étude sont autorisés à goûter dans l'enceinte de l'école.
Tous les enfants de maternelle sont récupérés à la porte de l'école par un adulte à pied. Pour des raisons de sécurité, il n'y a pas de sortie "voiture" possible en maternelle.

- ***A l'élémentaire :***

Les enfants qui sortent seuls (sortie des verts) possèderont une carte que les enseignantes leur remettront le premier jour de l'école selon vos directives inscrites sur la « fiche de sortie » (mise en ligne). Cette carte devra rester dans le cartable toute l'année.

Sortie « vert » : les enfants sortent seul avec une carte. Pour des raisons de sécurité et de fluidité les parents ne doivent pas les attendre devant l'école.
Sortie orange à pied accompagnée : les parents font la queue et récupèrent leur enfant à la porte verte.
Sortie jaune « voiture » : dès l'entrée dans la rue Stanislas Julien, le conducteur affiche le nom de l'enfant à récupérer, visible à travers le parebrise jusqu'à la récupération de l'enfant.
Si votre enfant n'est pas sur le trottoir au passage de la voiture, il faudra repasser pour ne pas perturber le trafic.
Si vous récupérez votre enfant en voiture dans la rue Stanislas Julien celui-ci **doit être en sortie jaune et non en sortie vert**. Les parents ne descendent pas de voiture.

10. LES SERVICES :

L'école met à disposition des familles différents services (cantine, garderie, étude) pour celles qui ont de **réels besoins**. Ce n'est pas un choix que l'on propose à son enfant. Nous ne pouvons surcharger ces services.
Votre enfant devra **s'engager à en respecter les règlements**. Des exclusions temporaires ou définitives pourront être prises, en cas d'indiscipline, de non-respect des adultes ou de non-respect des consignes données par les adultes.

GARDERIE DU MATIN

Pour les maternelles : au 5 bis rue Croix de bois (école maternelle).
- Lundi mardi jeudi et vendredi de **7h30 à 8h15**
- Mercredi : **De 7h30 à 8h45**

Pour les élémentaires : au 26 rue Stanislas Julien (école élémentaire)
- Lundi mardi jeudi et vendredi de **7h30 à 8h15**
- Mercredi : **De 7h30 à 8h45**

ETUDE SURVEILLEE ET GARDERIE DU SOIR

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à **18h00 précises.**

⇒ ***Concernant la maternelle*** *:* La garderie ouvre ses portes à partir de 17h05. Il est inutile de sonner avant.

⇒ ***Concernant l'élémentaire :*** Il y a deux plages horaires pour venir chercher son enfant :

- De 17h00 à 17h05
- De 17h45 à 18h00

Si la personne qui vient chercher l'enfant arrive après ou avant l'une des deux premières plages horaires, elle devra attendre la suivante. Il est inutile de sonner.

Tout enfant présent dans l'établissement avant **8h15** et après **16h45** est considéré comme étant inscrit en garderie ou en étude. Ce service vous sera facturé.

A chaque retard les parents signeront un registre. À la 3ème signature sur une période courte l'enfant ne sera plus accueilli en garderie ou en étude pour une durée déterminée par le chef d'établissement.

Prévenir d'un éventuel retard en téléphonant au **02.38.53.29.16.**
Si votre enfant reste à la garderie ou à l'étude, prévoir un goûter sans boisson sucrée, dans une boite à son nom. Selon les recommandations du programme national nutrition santé (PNNS), il est conseillé d'éviter les produits industriels (trop sucrés). Privilégier les fruits, les fruits secs, le pain, les galettes de riz, les compotes…
Pour l'élémentaire, les collations de la récréation du matin ou de l'étude sont autorisées en privilégiant fruits secs ou frais, pain, galette de riz, compote à boire...

11. CANTINE

Les enfants doivent goûter tous les plats qui leur sont servis (au moins une cuillère) et éviter le gaspillage. Ils doivent manger proprement et **apprendre à tenir leurs couverts à la maison**.
Nous les inviterons à parler à voix basse. Des exclusions temporaires ou définitives de la cantine pourront être prises, en cas d'indiscipline ou de refus de manger.
Le repas « bol de riz » reste ouvert aux enfants qui ne sont pas inscrits à la cantine.

12. DIVERS

Ne rentre pas dans les attributions des enseignants et du personnel de maternelle la distribution d'éventuelles invitations (anniversaire). Les cartes seront à donner à l'entrée ou à la sortie de l'école.
A cause des dangers que cela représente, nous interdisons, pendant les récréations, les ballons (durs), les balles de tennis ou de caoutchouc, les callots, … Seules les balles molles ou les ballons de l'école sont autorisés. Les jeux de ballon sont interdits quand le sol est mouillé.
Les cartes « pokémon » ou autres jeux d'échanges **payants** sont interdits.

<u>Aucun jeu personnel n'est autorisé en maternelle.</u>

Merci de bien vouloir prévenir l'école dans les 48 heures, en cas de changement d'adresse ou de numéro de téléphone (domicile et professionnel).

L'introduction de tout médicament dans l'école est interdite, sauf pour les maladies chroniques qui feront l'objet d'un protocole d'accord PAI (Projet d'accueil individualisé).
Ne pas glisser de médicament dans le cartable des enfants.
Merci de garder « à la maison » votre enfant lorsqu'il est malade et lorsque la maladie est transmissible : angine, bronchiolite, bronchite, conjonctivite, coqueluche, diphtérie, gale, gastro-entérite, grippe, Covid 19, hépatite A, impétigo, herpès, scarlatine, méningite, oreillons, otite, rougeole, rubéole, teigne du cuir chevelu, tuberculose, typhoïde et paratyphoïde, varicelle.
Si votre enfant a de la fièvre au réveil, ne pas le mettre à l'école avec un doliprane. La fièvre remontera une fois l'effet du médicament passé. Vous devez donc le garder à la maison.
Un enfant malade ne peut pas travailler dans de bonnes conditions et peut transmettre son mal à d'autres enfants ou adultes.

Les compositions de classe sont le fruit d'un travail rigoureux du chef d'établissement et des enseignants qui connaissent parfaitement les enfants. Ces répartitions sont importantes pour composer des groupes classe où chacun pourra s'épanouir et de nombreux facteurs sont étudiés pour y arriver : respecter l'équilibre fille/garçon, affinités, autonomie, maturité, réussite scolaire, fragilité, motivation, investissement des élèves et faire en sorte de pouvoir répondre aux besoins pédagogiques de chacun.
Les demandes des parents ne seront donc pas acceptées, merci de faire confiance à l'équipe pédagogique.